

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2022

Compte rendu

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Etaient présents : Mmes MORIOT Eliane, PRYMAS Marie, MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, REGRAIN VAYSSE Martine, SCHATZ Christiane, POPOFF Jocelyne MM SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre, AUTOURDE Eric

Etaient absent excusés : DELHOUME Jean-Philippe (donne pouvoir à Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine)

Etaient absents : MM. MATHIOU Nathan, GUERARD Bruno

Secrétaire de séance : Mme SCHATZ Christiane

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Préambule :

Monsieur le Maire remercie les élus qui sont intervenus auprès des administrés durant la tempête et pour leur contribution au bon déroulement des élections.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Projet ENI – Complément d'équipement numérique pour l'école
- Réhabilitation de l'auberge

Le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur le Maire.

2022/21 : Taux de fiscalité 2022

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du budget primitif 2022, il est proposé de maintenir pour l'exercice 2022, les taux d'imposition 2021 soit :

-Taxe foncière (bâti)37,30%

-Taxe foncière (non bâti).....28,27%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, les taux de fiscalité comme proposés ci-dessus.

2022/22 : Budget commune –Vote du budget primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 596 473,24

Recettes : 609 649,62

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 890 130,55

Recettes : 890 130,55

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 631 342,00 (dont 34 868,76 de RAR)

Recettes : 631 342,00 (dont 21 692,38 de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 890 130,55 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 890 130,55 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022.

2022/23 : Budget assainissement –Vote du budget primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 131 517,67

Recettes : 131 517,67

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 142 145,29
Recettes : 142 145,29

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 131 517,67 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 131 517,67 (dont 0,00 de RAR)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 142 145,29 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 142 145,29 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022.

2022/24: Convention de location tapis de judo

Monsieur Christophe Virlogeux, adjoint à la vie associative informe le conseil municipal que Monsieur Jacques Bonemaison « chargé d'enseignement national » au sein de la Fédération Française d'Aïkido et Budo souhaite louer les tapis de judo du 24 au 30 juillet.

La commission des associations propose le prêt gratuit avec la mise en place d'une caution de 2 500€ ou la location des tapis au tarif de 1€ l'unité soit 80 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte le prêt gratuit des tapis de judo avec la mise en place d'une caution de 2 500€

2022/25 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Dans le cadre des subventions au titre des amendes de police, la commune va présenter des demandes pour :

- La pose d'une glissière de sécurité rue des Aviateurs qui permettra d'assurer la sécurité des usagers et de réduire les accidents et leur gravité. Le montant des travaux estimé est de 9 315 € HT
- La réalisation d'une chicane allée du château afin de réduire la vitesse des véhicules aux abords du centre de loisirs. Le montant des travaux estimé est de 5 520 € HT
- La réalisation de peintures de signalisation rue du moulin afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école. Le montant des travaux estimé est de 950€ HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le dépôt de ces demandes de subventions.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire

2022/26 : Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations – autorisation d'emprunt

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt de 100 000 € pour le financement des travaux de l'auberge.

Pour le financement de cette opération, Monsieur Jérôme DUCHALET, Maire de Vaux est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 100 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :GPI AMBRE

Montant :100 000euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.49 %

Amortissement : Déduit-échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction :0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Jérôme DUCHALET, Maire de Vaux, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

2022/27: Projet ENI – Complément d'équipement numérique pour l'école

Par délibération en date du 12 juin 2019, le Conseil Municipal a accepté la convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » pour l'achat d'équipements numériques mobiles pour l'école avec versement d'une subvention par l'académie.

Monsieur le Maire donne lecture des devis pour l'achat de complément d'équipements numériques : un ordinateur portable et deux tableaux numériques.

- Le devis de la société VIDELIO pour un montant de 7 511,73 € HT soit 9 014,08€ TTC
- Le devis de la société LCD 03 pour un montant de 7 718,65 € HT soit 9 262,38€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société LCD 03 pour un montant de 7 718,65 € HT soit 9 262,38 € TTC

2022/28: Réhabilitation de l'auberge

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'actualiser la délibération 2020/83 du 21 décembre 2020 concernant la réhabilitation de l'auberge comme suit :

L'estimation du coût des travaux de réhabilitation de l'auberge a été réalisée par M Delamare, architecte. Le montant est de : 243 734€40 HT soit 292 481€28 TTC.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés pour des crédits 2022 auprès de l'Etat et du Conseil Départemental. Il a été attribué la somme de 61 421€ pour l'Etat et un accord de principe a été accordé par le Conseil Département pour un montant de 73 120.32 €.

Un dossier de demande d'aides peut être déposé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural ».

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer un dossier de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes (dispositif aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural).

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire.

QUESTIONS ORALES

- Monsieur VIRLOGEUX informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle association de Yoga est en cours de création.
- Mise ne place du tableau de présence pour les élections.

Séance levée à 20h30

